

AVIS PUBLIC



ADOPTION

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE LOCALE RÉCURRENTÉ RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 127)

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 128)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que les règlements suivants seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 14 novembre, à 9 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, à savoir :

- Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services pour l'exercice financier 2017 (RCA 127);
- Règlement sur la taxe spéciale relative aux services pour l'exercice financier 2017 (RCA 128).

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 novembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Louise Goudreault